

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

EDOUART CLUNET

par

ANDRE - PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Dijon
Chargé de Cours à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

Publié avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
E. DROUILLAT, Président du Tribunal de grande instance de la Seine.
J. HAMEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
G. HOLLEAUX, Conseiller à la Cour de Cassation.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
J. MIHURA, Président honoraire à la Cour de Cassation.
M. PICARD, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon, Correspondant de l'Institut.
G. SCELLE, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.

Secrétaire de la Rédaction :

Paule CHARDENON

Docteur en Droit

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

EDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

PARIS (VI^e)

1961

SOMMAIRE

1961 (88^e année). — 3^e livraison. — Juillet, Août, Septembre.

Doctrines

- La IX^e Session de la Conférence de La Haye de Droit international privé, par Yvon LOUSSOUARN 652
- La société internationale. Eléments d'une théorie générale, par J.-P. CALON. 694

Jurisprudence

- Bulletin de jurisprudence française, par B. GOLDMAN et J.-D. BREDIN 734

Divorce, époux de nationalité différente, loi du domicile effectif commun (ou à défaut de domicile commun, loi du for) (734). — Jugements étrangers, 1^o répudiation à l'étranger, ordre public (non); 2^o divorce, époux de nationalité différente, loi du domicile commun, divorce par consentement mutuel; 3^o mesures provisoires prises à l'étranger, révision, ordre public (750).

- Chronique de jurisprudence française, par J. B. SIALELLI 762

Abandon de navire, conflit de lois indépendant ou non (774). — Arbitrage, sentence étrangère, appel en France irrecevable (782). — Conflits de juridictions, litiges entre Français, privilège de juridiction, renonciation (780). — Contrat, loi applicable, fourniture à un navire (774). — Divorce, époux de nationalité différente, domicile commun en France, mari italien, demande reconventionnelle irrecevable (772); étrangers, femme apatride, domicile commun en France (768). — Etrangers (Condition des), association, personnalité juridique, loi applicable (766); fondation étrangère, capacité (762). — Jugements étrangers, divorce, contrôle, aveu, qualification, application de la loi régissant le fond (768). — Loi étrangère, preuve, pouvoir d'appréciation des tribunaux (762). — Obligations, prescription extinctive, loi du contrat (776). — Procédure, délai d'ajournement, France-Grande-Bretagne, non limitrophes (778). — Successions, fondation créée par testament, loi d'autonomie, conflit de lois dans le temps (762).

- Bulletin de jurisprudence britannique, par K. LISPTAIN 785

Adoption, à l'étranger, effet en Angleterre (807). — Aliments, pension accordée par un tribunal anglais, divorce postérieur à l'étranger prononcé par un tribunal compétent, effets (799). — Conflit de lois dans le temps (795). — Divorce, compétence, jugement étranger, résidence habituelle de la femme, reconnaissance (803); divorce étranger, reconnaissance, procédure non notifiée au défendeur, fraude (801); jugement indien, reconnaissance, capacité de conclure un nouveau mariage (801). — Domicile, — de choix, forces armées à l'étranger, intention de résidence permanente (787); domicile légal, femme mariée, domicile de choix, acquisition au décès du mari (785). — Garde des enfants, compétence (807). — Loi étrangère, preuve (785). — Mariage, forme, loi du lieu de célébration, nullité (797); forme, validité, législation ultérieure rétroactive, parties résidant à l'étranger (795); mariage à l'étranger, preuve (793); nullité, jugement étranger, tribunal ecclésiastique, hors du pays du domicile des époux, reconnaissance (793); nullité, mariage annulable, compétence (789); nullité, mariage annulable, loi du domicile du mari, *lex fori* (791); nullité, mariage nul, jugement étranger, reconnaissance (789); validité, consentement des parents, absence, effet en Ecosse (787). — Séparation de corps, jugement étranger, reconnaissance (801).

Tendances générales de la jurisprudence italienne en matière de droit international privé (1957-1960), par E. BARDA

814

Arbitrage, clause compromissoire, Protocole de Genève de 1923, litige entre Italien et Norvégien, arbitrage dans un pays tiers non adhérent, clause non approuvée spécialement, *locus regit actum*, ordre public (860); sentences arbitrales étrangères, exécution en Italie; 1° sentence rendue en Tchécoslovaquie, application du Protocole de Genève de 1923; 2° sentence non motivée, Convention de Genève de 1927; 3° sentence rendue par défaut, révision au fond (864). — Conflits de juridiction, actes illicites, lieu où ils ont été commis, lieu où le dommage a été subi (842); connexité, conditions requises par la *lex fori*, compétence basée sur la réciprocité (842); litiges entre Italiens et étrangers, contrat, lieu de formation, Convention italo-allemande de 1936 (838). — Contrats, entre Italiens à l'étranger, loi applicable, intention expresse des parties, limitation du domaine de l'ordre public (830); loi applicable, parties de nationalité différente, loi du lieu de conclusion (832). — Etrangers (Condition des), apatride, ministère public, intervention, demande en révocation de la décision gracieuse, conditions (820); architecte, inscription au tableau de l'ordre, sanctions (820); réfugiés politiques, Convention de Genève de 1951, application (822). — Filiation, désaveu de paternité, loi applicable, ordre public (826). — Immunité de juridiction, Etat étranger, Académie de Hongrie à Rome, Accord culturel italo-hongrois de 1935 (836); Etat étranger, limites de l'immunité (834); 1° Forces armées de l'O.T.A.N., limitation du principe, personnel domestique; 2° Centre de récréation de la U.S. Navy (836). — Jugements étrangers, divorce, effets, mari italien, femme étrangère, demande de reconnaissance par voie incidente, autorité de la chose jugée, conditions (852); exequatur, compétence du tribunal étranger, jugement du Tribunal du Caire annulant le mariage de citoyens italiens, mariage religieux produisant des effets civils, non-application du Concordat (848); exequatur, compétence du tribunal étranger, litige entre Italiens, jugement yougoslave, dérogation conventionnelle, interdiction (844); exequatur, distinction entre décision contentieuse et décision gracieuse, garde d'un enfant, qualification, *lex fori* (856); exequatur, divorce, mariage civil à l'étranger, Convention italo-suisse de 1933, ordre public (852); exequatur, divorce, époux allemands, mariage concordataire en Italie, compétence exclusive des tribunaux ecclésiastiques, Convention italo-allemande de 1936, inapplicabilité (850); exequatur, 1° jugement américain annulant un mariage, motif non admis par la loi italienne; rejet; 2° divorce, époux allemands, Convention de La Haye de 1902, reconnaissance (848); exequatur, jugement américain annulant un mariage entre Italiens, compétence du juge étranger, domicile, motif admis par la loi italienne, ordre public italien (846); exequatur, jugement français, louage entre Italiens d'un établissement en France, Convention italo-française de 1930, non-suspension par la guerre (858); exequatur, jugement suisse annulant un mariage entre Italiens, motifs, moyens de preuve non admis par la loi italienne, ordre public (844); exequatur, jugement suisse annulant la transcription d'un mariage, incompétence (848); faillite, Convention entre l'Italie et Saint-Marin de 1939; extension au jugement de faillite (860). — Loi étrangère, charge de la preuve (822); preuve d'élément négatif, moyens admis, certificat de coutume (824); règle de rattachement, définition du fait juridique, charge de la preuve, contrôle du juge (822). — Mariage, célébration à l'étranger suivant le rite catholique, concordat avec le Saint-Siège, effets civils (828), (830); célébration suivant le rite catholique avant 1923, pays de capitulation, effets civils (828). — Nationalité, action en réclamation (820); perte de la nationalité italienne, acquisition d'une nationalité étrangère, naturalisation, nécessité qu'elle soit accompagnée de faits allégués et prouvés, charge de la preuve (816); perte de la nationalité italienne, loi israélienne, distinction entre acquisition « spontanée » ou « volontaire » (816); perte de la nationalité italienne par mariage, conditions d'attribution de la nationalité américaine par mariage, conditions requises pour la perte de la nationalité italienne par une Italienne épousant un étranger (818); réintégration de plein droit, résidence en Italie pendant deux ans (820). — Propriété littéraire et artistique, contrats successifs à l'étranger, loi applicable, loi italienne régulatrice (832).

Chronique de jurisprudence néerlandaise, par R. D. KOLLEWIJN 868

Acte illicite, dénonciation à l'ennemi, acte préparé aux Pays-Bas et réalisé à l'étranger, loi néerlandaise (892). — Aliments, enfant adultérin allemand, père prétendu néerlandais (886); enfants naturels, qualité pour agir en justice, exécution de la décision, loi applicable (884); enfants naturels, qualité pour agir en justice, loi applicable (882). — Assistance judiciaire, Convention de La Haye de 1905, U.R.S.S., caducité (904). — Capacité, interdiction, conseil judiciaire de la femme, représentation en justice, défense à divorce, loi applicable (878); puissance paternelle, déchéance, ressortissants belges, Convention de La Haye sur la tutelle (874); tutelle, Convention de La Haye sur la tutelle (876). — Compétence, divorce, étrangers non domiciliés aux Pays-Bas (886). — Contrat, bail rural, propriété située en partie en Belgique, contractants belges (890); contrat de travail, loi du lieu d'exécution (892); représentation, autonomie de la volonté (890). — Divorce, droit interrégional, mari en Nouvelle-Guinée, femme interdite aux Pays-Bas (878); loi applicable, époux étrangers, femme belge, ordre public (886). — Faillite, compétence, Convention néerlandais-belge de 1925, domicile du commerçant, détermination (902). — Jugements étrangers, divorce en Allemagne, mari néerlandais, femme allemande, loi allemande, reconnaissance (906); divorce obtenu par dol, non reconnaissance (908); séparation de corps, division et partage de biens communs aux Pays-Bas, accord des parties (906). — Loi étrangère, interprétation, jurisprudence étrangère, autorité aux Pays-Bas (872); preuve, contenu du droit finlandais, charge de la preuve (872). — Obligations, abordage, dommage, lieu et monnaie de paiement, subrogation (896); subrogation, assurance, loi régissant les droits de l'assureur (894). — Qualification (868), (870). — Sociétés, nationalité, siège social effectif, caution *judicatum solvi*, société étrangère, Convention de La Haye (non) (902). — Testament, forme, changement de nationalité du testateur, effets, loi applicable (900); forme, règle *locus regit actum*, portée (898). — Voies d'exécution, saisie entre étrangers, levée en référé, effets de la compétence au principal, disparition de la compétence aux Pays-Bas (904).

Bibliographie et Revue des Revues 910
Informations 942